



# Au Fil du Sérentin

*L'actualité de votre commune*



## *Belle et Heureuse Année 2022 !*

*Page 5*

**Recensement de la population**

*Page 8*

**Festival du Livre Jeunesse**









*Page 9*

**Mission Argent de poche**



## Cartes de Noël réalisées par les enfants des écoles

# Sommaire

	Le mot du Maire	3
	Les informations municipales	4
	L'actualité de la médiathèque	11
	Les échos du Conseil Municipal	12
	La vie des associations	16
	La vie des écoles	18
	La vie économique	20
	Les informations intercommunales	22
	Les informations départementales	22
	Les infos pratiques	23




### Mairie de Sérent

✉ 15 rue du Général de Kerhué  
56460 Sérent

### Contact

☎ 02 97 75 93 57  
✉ mairie@serent.fr  
🌐 <https://www.serent.fr/>



	Recensement de la population	5
	Festival du Livre Jeunesse	8
	Mission Argent de poche	9

Bulletin Municipal Janvier Février Mars 2022 N°150

Date de publication : 24 janvier 2022

Directeur de la publication : Yves HUTTER, Maire de Sérent

Conception : Mairie de Sérent

Impression : Groupe Imprimgraph - Imprimerie St Gilles Malestroit

Dépôt légal n°2064

Imprimé sur papier :



## Le mot du Maire

**A une cérémonie de vœux annulée le plus tard possible...**

**Succèdera une réunion publique le plus tôt possible !**

« Positif » n'est plus un mot très optimiste par les temps qui courent... Pourtant, nous avons décidé de le rester ! Heureusement, le repas du CCAS était prévu avant la dernière vague de la covid et a pu être partagé et apprécié par tous les présents. Autour du Téléthon, la sympathique et très vivante balade colorée a eu lieu sous les nouvelles décorations de Noël qui ont été remarquées par beaucoup.

En ce début d'année 2022 a lieu le recensement de notre commune jusqu'au 19 février. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, il est fait tous les 5 ans et surtout, il est exhaustif. Y participer est un acte citoyen très important car en dépend la participation de l'Etat à notre budget communal et permet d'ajuster les besoins et les projets en perspective. Il est très sécurisé et les réponses restent strictement confidentielles. Vous en trouverez les modalités dans ce numéro. Faites bon accueil aux six agents recenseurs qui vous sont présentés dans ces pages.

La dernière réunion publique concernant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a eu lieu à la salle des fêtes et il a été arrêté en conseil municipal. La prochaine étape sera l'enquête publique qui aura lieu ce printemps et fera l'objet de communication. Dans le domaine de l'habitat particulier, nous constatons que la deuxième tranche du lotissement du Paradis est partie par options en six mois, avant d'être mise en vente ! En dehors d'illustrer concrètement l'attractivité de Sérent et de valider ce que nous pouvions faire dans le cadre de ce nouveau PLU, cette pression nous oblige à réfléchir très rapidement sur de nouveaux projets d'urbanisme. Cela devient une de nos priorités et nous devons faire preuve d'imagination prospective et partagée.



De nouveaux projets vont commencer à se concrétiser cette année comme l'aménagement de la rue du Général de Gaulle en voie mixte piéton - vélo - voiture dans le cadre d'un plan vélo global concerté avec l'ensemble du territoire qui nous environne. L'entrée du futur pôle culturel qui remplacera la médiathèque nous oblige à repenser la circulation rue du Général de Kerhué. Cette dernière se fera par un temps d'expérimentation pour en vérifier la pertinence. Vous pourrez y participer en donnant votre retour de pratique. Nous vous informerons en détail de ces évolutions sur un prochain Fil du Sérentin.

Nous faisons en sorte que l'année 2022 ne soit pas impactée dans sa dynamique par les vagues successives de la crise sanitaire que nous avons vécue, que nous vivons encore et dont nous espérons tous la fin ! Le dynamisme de la commune est concret dans toutes les pages qui suivent !

Nous n'avons pas pu nous réunir pour les vœux. Avec l'ensemble des élus, nous le ferons dès que possible, avant l'été j'espère, pour discuter collectivement des projets en cours et partager une vision d'avenir pour la commune. Mais les vœux ne peuvent attendre :

**Les élus et le personnel communal s'associent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheurs partagés avec vos proches et vos amis, d'esprit de respect et de convivialité avec vos voisins.**

Les vœux s'accompagnent souvent de résolutions. Nous vous en proposons une :

**En 2022, ensemble, continuons en mieux !**

**Le Maire  
Yves HUTTER**



# Les informations municipales

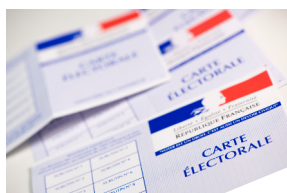
## Inscriptions listes électorales

Date limite le 4 mars 2022

Pour voter aux prochaines élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril prochain, **vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le :**

**vendredi 4 mars 2022.**

Tout changement d'adresse, y compris sur Sérent, doit obligatoirement être signalé en mairie afin de recevoir votre nouvelle carte électorale et les propagandes.



## Etat-civil

Oct. Nov. Déc. 2021 & Janv. 2022

### Naissances

- 29 oct. Gabin BRET
- 29 oct. Noah LE HÉMON KERGAL
- 5 nov. Hugo BONNO MAUGAN
- 12 nov. Marceau ROUXEL
- 8 déc. Ewenn LE REUN SAUVAGE
- 16 déc. Amandine PICHARD
- 4 janv. Paul EVAÏN

### Mariage

- 12 nov. Julie GUÉHO et Franck MOISAN

### Décès

- 3 nov. Marguerite BELLEC
- 10 nov. Albert GICQUELLO
- 16 nov. Gabriel LE GAL
- 21 nov. Yvette GRIGNON
- 22 nov. Jean-Pierre MAILLARD
- 2 déc. Pierre HÉMON
- 4 déc. Joseph RENAUD
- 8 déc. Michel MERCIER
- 12 déc. Marie Thérèse LE DÉAN
- 14 déc. Marie Claude JANNÉE
- 28 déc. Noëlle SÉVENO
- 28 déc. Annie POURCHASSE
- 11 janv. Bernadette LORENT
- 15 janv. Thérèse NAEL

## CCAS

### Avez-vous répondu au questionnaire ?

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale vous souhaitent une excellente année 2022.

Le vieillissement de la population est devenu aujourd'hui une préoccupation pour les institutions communales et départementales. C'est pourquoi Le Centre Communal d'Action Sociale et la commune font une étude sur les besoins en matière de logement.

Les maisons de retraites sont devenues des structures médicalisées : EHPAD où les résidents y rentrent à 80 ans passés et en situation de dépendance. En amont, les services d'aide et de soins à domicile participent au maintien des personnes âgées dans leur logement tant que possible.

Les habitants n'ont pas toujours un logement adapté à l'évolution de leurs besoins. Pour certains situés en campagne ils sont éloignés des services de centre bourg. Il est important que chacun puisse participer à la vie de la cité quel que soit son âge. Nous devons nous pencher sur le bien vieillir ensemble.

Mi-décembre, nous avons adressé 450 courriers aux Sérentaises et Sérentais de 65 ans et plus avec un questionnaire qui doit nous permettre de nous projeter sur les besoins en matière d'habitat des séniors. Un certain nombre d'entre vous ont déposé leur réponse en mairie.

Prenez un petit peu de temps, nous vous encourageons à y répondre et nous en faire retour. Plus vous serez nombreux à vous exprimer plus notre enquête aura de valeur. Suite à cette première démarche, nous pourrions rencontrer les personnes qui acceptent d'avoir un échange avec nous pour approfondir la question.

Nous pourrions dans une étape suivante faire une réunion publique sur le sujet afin de construire un projet habitat qui soit en adéquation avec les aspirations de la population.

Si vous souhaitez me rencontrer, n'hésitez pas à contacter la mairie pour un rendez-vous.



**Thierry MARY**  
Adjoint aux affaires sociales

### Contact C.C.A.S. :

15, rue du Général de Kerhué 56460 SÉRENT  
Tél. : 02 97 75 98 44 - Courriel : [ccas@serent.fr](mailto:ccas@serent.fr)

## Bientôt 16 ans !

### Pensez au recensement

Tous les Français, filles et garçons, doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Le recensement citoyen est obligatoire. Pour ce faire, prenez rendez-vous en mairie ou faites la démarche par internet sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

A fournir : carte d'identité, livret de famille des parents, mail et numéro de téléphone portable.

Le recensement pour Sérent a démarré. Six agents ont été recrutés pour le réaliser **du jeudi 20 janvier au samedi 19 février**.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget de la commune.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite...), de programmes de rénovation, de moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle et obligatoire.



**Nous vous invitons à être le plus nombreux possible à le faire par internet dès maintenant sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**



Vos codes confidentiels de connexion vous sont remis par votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier, que vous devez compléter et redonner à l'agent recenseur dans les meilleurs délais.

**Si vous devez partir pendant la prochaine période de vacances scolaires, pensez à vous faire recenser avant !**

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

**Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.**

**Pensez à lui faciliter sa mission :**

- en remplissant le document le plus rapidement possible,
- en apposant votre plaque de numéro de maison de façon visible de la rue et immédiatement,
- en surveillant et/ou en attachant vos chiens.

Nous vous remercions de votre collaboration à cette collecte d'informations qui ne servent qu'au recensement.



De gauche à droite : **Jean-Yves NEVOUX, Thierry LACROIX, David MARREC, Hélène SCHAAR, Nicolas BEAUDOUX, Alain BERNIER**, agents recenseurs et **Céline OLIVIER**, Adjointe au Maire et coordonnateur communal.

## Le Plan Local d'Urbanisme

### Bientôt finalisé !

Le Plan Local d'Urbanisme qui définit avec précision l'affectation des terrains (agricoles, naturels, urbanisables...) à l'échelle de la commune est désormais arrêté et ce après deux années d'études. Le précédent PLU avait permis de maintenir des possibilités de construction notamment dans les « dents creuses » en campagne, mais les nouvelles dispositions légales ne permettent plus de telles possibilités sauf pour quelques hameaux. Il faut néanmoins observer que les anciennes maisons pourront être rénovées. Désormais les possibilités de construction se concentreront donc pour l'essentiel dans et autour du bourg. Ces possibilités d'extensions urbaines sont de surcroît encadrées par des règles supra communales telles que le Schéma de Cohérence Territoriale défini à l'échelle du Pays de Ploërmel qui fixe les limites en terme de consommation de l'espace (12 ha pour la commune de Sérent sur 10 ans) et il faut en outre respecter les contraintes écologiques notamment les zones humides. Ce PLU est désormais soumis pour examen aux Personnes Publiques Associées (les services de l'Etat, de la Région, du Département, les EPCI, les chambres consulaires...) qui disposent d'un délai de trois mois pour faire part de leurs observations.

**Le projet sera ensuite soumis à enquête publique (en avril probablement) pour que chacun puisse faire part de ses observations et souhaits.**

Une large publicité sera alors mise en œuvre pour connaître au mieux le projet. Au regard des différents commentaires effectués il pourra être alors légèrement modifié pour tenir compte des demandes pertinentes. Son approbation est programmée au plus tôt fin juin. Il deviendra alors opposable et l'Etat disposera d'un délai de deux mois pour en apprécier la légalité.

## Stéphane AUVIGNE

### Nouveau responsable des services techniques

Pendant 10 ans, Anthony RIVAL a œuvré au bénéfice de la commune de Sérent après 3 années passées au sein du service bâtiment, il a pris en charge la responsabilité du service technique. Son sens du service public, son engagement dans le travail et son attachement au travail d'équipe ont été autant d'atouts qui lui ont permis d'accomplir sa tâche avec succès et ce dans l'intérêt de tous les Sérentais. Nous le remercions vivement pour le travail accompli. Anthony a souhaité changer d'orientation en s'engageant dans les métiers des énergies renouvelables... bon vent à Anthony.

Sa succession est désormais assurée par Stéphane AUVIGNE qui bénéficie également d'une promotion interne. Egalement affecté initialement au service bâtiment, sa rigueur, son sens aigu de l'organisation et ses bonnes relations professionnelles font de Stéphane la personne la plus pertinente pour assumer la mission de responsable des services techniques. La tâche est large, variée, parfois lourde mais aussi passionnante. Le recrutement d'un agent pour le remplacer au service bâtiment est en cours.



## Vie du mandat...

### Relais entre deux adjointes



Reconnue par tous, les élus et le personnel communal remercient Anne MOISAN pour son implication et son action en tant **qu'adjointe à la culture, au tourisme et à l'animation** depuis le début du mandat. La mission d'adjointe et d'adjoint est prenante et chronophage dans une commune de notre taille qui a l'ambition d'être active pour faire vivre le présent au jour le jour et préparer les projets d'avenir. Des raisons personnelles l'ont amenée à proposer sa démission à contre-cœur. Elle reste dans l'équipe pour continuer à apporter sa connaissance et son soutien.

Nous sommes heureux que Laëtitia LE GUEN se soit présentée pour prendre le relais et la félicitons d'avoir été élue. Déjà impliquée dans plusieurs domaines, elle a pris sa fonction en connaissance des dossiers et des enjeux sur ces thèmes importants du mandat. Cela montre aussi la richesse des ressources de l'équipe.

J'en profite pour remercier, en votre nom aussi, les adjointes et les adjoints pour leurs compétences et leur implication au quotidien au service des habitants. L'ensemble des élus et les services municipaux sont aussi actifs et attentifs au quotidien, chacune et chacun dans son domaine. C'est une chance pour notre commune. Apprécions-le !

Yves HUTTER  
Maire

## En quelques chiffres

### En état-civil

	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances	32	36	35	35	38
Décès	47	37	31	48	57
Mariages	6	7	8	8	8
Pacs	0	9	7	7	11

### En urbanisme

	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire	33	47	53	50	100
Déclaration préalable	55	63	59	53	90

2021 s'est avérée une année record en terme d'instruction de documents d'urbanisme. Deux phénomènes se sont conjugués pour l'expliquer. D'une part il a été constaté une forte croissance du marché immobilier, particulièrement en Bretagne. D'autre part les propriétaires fonciers de Sérent ont déposé des projets de construction, notamment en campagne, avant que le nouveau PLU entre en vigueur et ne permette plus ce type d'opération. A terme on peut escompter une croissance démographique sensible qui devrait se traduire par une hausse de la population. Le solde naturel est à interpréter avec prudence à Sérent en raison de la présence de l'EHPAD qui accueille une population d'origine intercommunale.

## Eureden

### Ne ferme pas ses portes pour l'instant

Vous avez pu lire cet automne dans la presse locale que le site d'Eureden fermerait ses portes en ce début d'année. Vous avez été nombreux à nous remonter vos inquiétudes et à nous faire part de votre volonté de conserver ce magasin ouvert à tout public sur notre commune.

Grâce aux actions de la municipalité combinées à la mobilisation des agriculteurs adhérents à la coopérative, nous avons pu obtenir un sursis de cette fermeture pour la fin de l'été. Dans cet intervalle Eureden s'engage à faire une étude de chalandise sur la zone qui concerne le magasin.

Selon le résultat de l'enquête, deux scénarios se présenteront à nous : soit il n'y a pas de potentiel de développement et le magasin fermera définitivement ses portes, soit il y a un réel potentiel, alors le magasin sera conservé, voire même agrandi.

Nous croyons dans le potentiel que réserve notre commune, il suffit d'observer la vitesse à laquelle elle se développe depuis ces dernières années, et nous sommes convaincus qu'un magasin comme Eureden a toute sa place à Sérent, c'est pourquoi nous nous engageons à contribuer à un retour favorable de cette étude.

**Agriculteurs, artisans, commerçants, passionnés du bricolage, jardiniers, habitants de Sérent et des environs vous êtes tous concernés par les offres du magasin d'Eureden.**

En effet celui-ci n'est pas réservé simplement aux professionnels, mais offre une gamme variée pour tous vos travaux de bricolage, jardinage, animaux de compagnie, vêtements et chaussures, gaz, granulés de bois...

**L'avenir du magasin d'Eureden est l'affaire de tous et est entre nos mains !**

Nous vous invitons à soutenir avec nous la vie de tous nos commerces de proximité.

La Municipalité

*Retrouvez plus de renseignements sur le magasin et les horaires d'ouverture en page 21.*



## 6<sup>ème</sup> Festival du Livre Jeunesse

### OUST, aux livres !

Le Festival du Livre Jeunesse est un évènement co-organisé par la Mairie de Sérent et De l'Oust à Brocéliande Communauté. Avec cette 6<sup>ème</sup> édition, reportée plusieurs fois en raison de la situation sanitaire, un nouvel élan est donné en permettant à toutes les écoles du territoire communautaire de pouvoir participer, soit 37 écoles et près de 4000 élèves concernés.

Chaque école participante se voit proposer un temps d'intervention dans les classes par des auteurs ou illustrateurs le jeudi ou le vendredi qui précède le festival et tous les enfants scolarisés bénéficient d'un chèque livre nominatif de 5 € financé par la Communauté de Communes et à utiliser lors du festival.

### Samedi 26 mars 2022 Une journée festive et gratuite !

Nous vous donnons rendez-vous le SAMEDI 26 MARS à la salle des sports de Sérent, de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30.

Cette journée a pour vocation de rassembler, autour du livre, enfants, auteurs et illustrateurs jeunesse, de permettre des échanges afin de donner ou redonner le goût de la lecture. C'est une journée festive, gratuite et ouverte à toutes et à tous avec des animations et la présence de librairies indépendantes pour pouvoir utiliser son chèque livre et découvrir les autres publications des auteurs et illustrateurs présents.

Le programme complet sera disponible début mars en version papier ou bien en téléchargement sur le site internet : [www.serent.fr](http://www.serent.fr) et la page facebook de la médiathèque : [facebook.com/mediathequedeserent/](https://facebook.com/mediathequedeserent/).

### Appel à bénévoles !

Les animations et ateliers proposés le 26 mars seront encadrés par des bénévoles ou par des professionnels.

**Si vous souhaitez faire partie de l'aventure en tant que bénévole une réunion est organisée le :**

**JEUDI 27 JANVIER  
A 18 H 30 EN MAIRIE.**

## Concours d'affiche

Un concours d'affiche a été lancé auprès des écoles du territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté : 9 écoles ont participé. Un jury rassemblant la commission culture et jeunesse de Sérent ainsi que le service jeunesse de l'OBC a débattu pour sélectionner la future affiche du Festival 2022 ! De belles propositions ont été faites et le choix a été difficile.

C'est finalement l'affiche des CE2 de l'école Ste Jeanne d'Arc de Guer qui a été retenue. La 2<sup>ème</sup> place revient à l'école Ste Marie de Monteneuf et la 3<sup>ème</sup> place à l'école Ste Jeanne de Valois du Roc St André à égalité avec l'école Ste Thérèse de Missiriac.

Félicitations à l'école gagnante et bravo à toutes celles qui ont participé ainsi qu'aux équipes enseignantes pour leur collaboration.



### Contact :

Laura LALY / Agnès LORGUEILLEUX  
06 64 47 86 82 / 02 97 75 98 66  
[culturetourisme@serent.fr](mailto:culturetourisme@serent.fr) / [animation@serent.fr](mailto:animation@serent.fr)

## Balade colorée nocturne

### Un évènement haut en couleurs

Au profit du Téléthon, une balade colorée nocturne phosphorescente s'est déroulée sur notre commune en collaboration avec la mairie, des associations sérentaises et le Conseil Municipal des Enfants. Sur un circuit de 3 kms, les participants ont reçu de la couleur sur différents lieux dans Sérent. Une première pour la commune en « nocturne » car habituellement elle s'effectue en plein jour lors du traditionnel « F'Estival de l'étang » au mois de juin.

Lors du lancer final à l'arrivée, les participants ont été recouverts de couleurs ! Un moment animé, coloré et apprécié de tous !

200 personnes ont participé à cet évènement coloré ! 55 enfants et 140 jeunes et adultes.

Lors de cette journée « sportive » en faveur du Téléthon, les challenges de lancers francs au basket et le « rugby à toucher à 5 » ont bien fonctionné.

Des ventes de gâteaux, décorations de Noël et cartes de vœux ont été réalisées par le Conseil Municipal des Enfants (CME). Merci à eux pour leur investissement.

La buvette qui a été tenue par le Judo Club a été bien fréquentée.

Merci au bar/restaurant Le Comptoir pour sa participation « pour une pizza achetée, 1 € reversé au Téléthon ».

Merci aux associations participantes et à tous les bénévoles (Comité des Fêtes, Amicale des Pêcheurs, Judo Club, Gym Tonic, Sérentaise Basket, RCBO) qui se sont mobilisés pour le Téléthon.

Merci à l'A.S Pétanque ainsi qu'à la Sérentaise Football pour leurs dons.

La somme de 1 691,55 € a été reversée à l'AFM Téléthon.

Nous espérons reconduire au mois de juin la traditionnelle balade colorée à l'occasion du F'Estival de l'étang. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre en tant que participant ou bénévole.



## Mission argent de poche

Dossier d'inscription sur [www.serent.fr](http://www.serent.fr)

**2022 SERENT**

Tu as entre 16 et 18 ans ?

Inscris-toi en complétant le dossier d'inscription sur [www.serent.fr](http://www.serent.fr)

**15 € pour 3 h de mission**

**MISSION ARGENT DE POCHÉ**

Date limite d'inscription : 31/03/2022

Infos au 02 97 75 98 66 / [culturetourisme@serent.fr](mailto:culturetourisme@serent.fr)

Tu as entre 16 et 18 ans ou tu vas avoir 16 ans en 2022, tu cherches un moyen d'obtenir de l'argent de poche ?

Inscris-toi dès maintenant au dispositif « Argent de poche » !

Le dispositif « Argent de poche » permet aux jeunes de recevoir une indemnité en échange de quelques heures d'implication au service de la commune, pendant les vacances scolaires.

Diverses missions sont proposées aux jeunes au sein des différents services municipaux. En contrepartie d'une mission de 3 h, une indemnisation de 15 € sera versée au jeune.

Pour en savoir plus, une réunion d'information sera organisée début avril pour toutes les personnes inscrites.

Pour s'inscrire, il suffit de compléter le formulaire sur le site internet : [www.serent.fr](http://www.serent.fr).

**Tu as jusqu'au 31 mars pour t'inscrire pour toutes les vacances scolaires de l'année 2022 !**



Contact :

Laura LALY

06 64 47 86 82 / 02 97 75 98 66

[culturetourisme@serent.fr](mailto:culturetourisme@serent.fr)

## Conseil Municipal des Enfants

Déjà plusieurs actions depuis les élections

### La cérémonie commémorative du 11 novembre

Après le dépôt des gerbes aux monuments aux morts, les membres du CME ont lu des extraits de lettres d'anciens combattants morts pour la France lors de la première guerre mondiale.



### Visite de la Mairie

La traditionnelle visite de la Mairie était attendue par le CME. Celle-ci s'est déroulée le lundi 8 novembre dans le cadre de la première réunion rassemblant les membres titulaires du CME.



### Participation au Téléthon et à la balade colorée nocturne

Les membres du CME ont vendu les produits réalisés par leurs soins au profit du Téléthon. Ils ont également contribué à la réussite de la balade colorée nocturne, en étant lanceurs de poudre colorée pour certains et en y participant pour d'autres.

Très motivés, les membres du CME ont proposé, en début d'année scolaire, de belles actions et projets :

- Menus à thème à la cantine
- Parcours de santé
- Premiers secours
- Espace potager commun
- Ramassage de déchets
- Carnaval pour les deux écoles
- Mettre un passage piéton au niveau de la mairie.

### Banque alimentaire

Volontaires et impliqués dans la vie citoyenne, les membres du CME ont participé activement à la collecte de produits pour la banque alimentaire.



### Préparation décorations de Noël en faveur du Téléthon

Durant deux mercredis après-midi, les membres du CME ont confectionné des décorations de Noël pour les vendre ensuite au profit du Téléthon le samedi 4 décembre : boules de Noël, cartes de vœux, S.O.S cookies... Grâce à leur investissement, ils ont pu récolter la somme de 238,20 €.



Merci à tous les enfants pour leur investissement, leur enthousiasme et leur participation.

## Ateliers culturels

### Arts plastiques et Théâtre

Les ateliers culturels arts plastiques et théâtre coordonnés et proposés par la commune ont débuté au mois de novembre 2021 compte-tenu de contraintes liées au contexte sanitaire.

L'atelier arts plastiques/arts appliqués compte deux groupes : un groupe de 10 enfants âgés de 8 à 10 ans et un groupe de 12 enfants âgés de 10 à 13 ans. Encadrés par Marion Duchemin, professeure d'arts plastiques, les enfants découvrent différentes techniques sur divers supports. L'atelier est complet pour cette année.

L'atelier théâtre se compose d'un groupe de 12 enfants âgés de 8 à 12 ans. Cet atelier est encadré par Julieta Locco. Les enfants apprennent à utiliser leur voix et leur corps dans l'espace. Les séances se déroulent tous les mercredis après-midi à partir de 17 h. L'atelier est également complet pour cette année.

# L'actualité de la médiathèque

## Nouveautés

### Dans les rayons

#### Pour les jeunes

Des romans courts Jeunesse :

Collection Court Toujours (Nathan) : **Miettes** (humour décalé) ou **Son héroïne**



- des sujets concernant les adolescents (le harcèlement, le divorce, etc) traités de façon romanesque, en 45 à 60 pages.

Collection **Mes premières lectures Montessori** : des histoires ! pour les lecteurs débutants



- des histoires courtes écrites par des professionnels de l'enfance, de l'éducation, de l'apprentissage (professeur d'école, linguiste ou orthophoniste) toujours formés à la méthode Montessori. Par exemple : Je serai vétérinaire ! ou L'école de ski

#### Une nouvelle revue adulte

Le mensuel **Système D** remplace la revue Le Particulier : pour réparer un appareil de la vie quotidienne (lave-linge...), construire ou améliorer votre intérieur ou extérieur. Des conseils pour les bricoleurs et celles et ceux qui aiment faire par eux-mêmes.



#### Musique



**Goes to far**, le CD d'Olivier Rocabois : une pépite à découvrir. L'artiste autodidacte vannetais a sorti son 1<sup>er</sup> album, une sorte d'hommage aux Beatles, à la fois pop et baroque.

#### DVD

Vous aimez l'Asie, la culture tibétaine ? Découvrez le DVD de Pema Tsenden **Balloon** : il contient en réalité 3 fictions oniriques se déroulant dans les paysages uniques des steppes tibétaines.



**Nomadland**, réalisé par Chloé Zhao est basé sur le livre de Jessica Bruder, paru en 2017. Ce drame américain a obtenu le César du meilleur film en 2021. On y suit Fern, une sexagénaire, qui après avoir tout perdu durant la crise économique mondiale de 2008, se lance dans un voyage à travers l'Ouest américain et vit dans sa camionnette.

## Animations à venir

### À la médiathèque

En mars, le Mois du Gallo à Sèrent *En Mâ, c'est le mouéz du Galo à Srent*

La Médiathèque et la Radio Plum'FM collaborent pour vous proposer un programme d'animations gratuites pour tous les âges, afin de découvrir la culture galloise et sa langue.

Et en 2022, des animations seront proposées dans le cadre du festival du livre jeunesse le samedi 26 mars.

Pour participer, pas besoin de parler nécessairement le gallo, ces actions sont ouvertes à toutes et tous : il suffit simplement d'être curieux !

La médiathèque et la Radio Plum'FM soutiennent densenbl pour vous perpozer toute sorte d'animeries pour toutes léz âges pour decouvir le parlement e la qhulture galézes.

Pour i prendre part, gnâ pas afère de precher le gallo, c'êt ouvert à tertout : faot just détr qhuriouz !

En pu d'ça, g'nâra des animeries durant le festiva du livr pour la garçaille.

Retrouvez début mars la programmation complète dans votre médiathèque, sur le site internet et sur les ondes de la Radio Plum'FM au 102.1.

#### Renseignements :

**Agnès Lorgueilleux**

au 02 97 75 93 57 | [animation@serent.fr](mailto:animation@serent.fr)

Le mois du Gallo est une action annuelle qui s'inscrit dans le cadre de la promotion du Gallo par la commune de Sèrent avec la signature en juin 2018 de la charte « Du Gallo, dam yan, dam vér » (Du Gallo, Oui bien sûr) et de la politique de la Région Bretagne en faveur de la transmission des langues et cultures régionales.

Le mouéz du Galo, ça se pàsse châqe anée e c'êt yun des fezis pour valanter le gallo. C'êt mnè par la qmeune de Srent qi signit la charte « Du Gallo, dam yan, dam vér » en juin 2018 e par la Rejion Bertegne o sa politique pour erdoner les parlements e les qhultures rejionales.

### La médiathèque au Festival du livre jeunesse

Retrouvez l'équipe de la Médiathèque le **samedi 26 mars** lors de la journée festive d'animations et de rencontres et dédicaces avec les auteurs /autrices et illustrateurs / illustratrices dans le cadre du Festival du livre jeunesse avec au programme :

- **La malle aux histoires** : venez piocher un livre à découvrir à plusieurs ou à lire en solo dans le coin lecture installé pour l'occasion.
- Et ne manquez pas **les petites histoires, en français et en gallo**, racontées par Nanôn et Agnès dans le cadre du Mois du gallo.

Le programme complet du festival sera disponible début mars.

## Contact

☎ 02 97 75 97 14

Mail : [mediatheque@serent.fr](mailto:mediatheque@serent.fr)



# Les échos du Conseil Municipal

## Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

Membres en exercice : 23

Membres présents : 18

Votants : 21

### Service public de l'assainissement collectif

Choix du délégataire et autorisation de signer le contrat

Sur la base des critères indiqués au règlement de la consultation et au regard de l'avantage économique global le choix s'est porté sur la Société SAUR aux motifs suivants :

- sur le critère de valeur technique : SAUR fait une proposition de bon niveau avec la prise en compte d'améliorations du service notamment pour le suivi et la réduction significative des eaux parasites ainsi que l'hygiénisation des boues afin d'en faciliter la valorisation par épandage agricole et le contrôle de conformité de 432 branchements ;
- sur le critère de qualité du service : la proposition est satisfaisante avec plusieurs accueils physiques de proximité et des échanges fréquents avec l'industriel ;
- sur le critère astreinte et réaction face aux situations d'urgence : la proposition est satisfaisante et, si nécessaire, propose un délai d'intervention de 30 mn ;
- sur le critère financier : l'offre est globalement très proche du moins disant avec un écart inférieur à 1 % et qui se situe dans la continuité des tarifs actuels.

Pour la commune, SAUR propose la meilleure offre au regard de l'avantage économique global mesuré à partir des différents critères objectifs ci-dessus et ce sur la durée du contrat. L'économie générale du contrat, évaluée sur sa durée, conduit à une tarification prévue par le projet de contrat, après la négociation, qui s'établit comme suit pour la première année :

Partie fixe annuelle par branchement domestique : 39,65 € HT

Partie fixe annuelle par branchement industriel : 60 000,00 € HT

Partie proportionnelle par m<sup>3</sup> consommé :

- de 0 à 30 m<sup>3</sup> 0,089 € HT
- de 31 à 6 000 m<sup>3</sup> 1,198 € HT
- au-delà de 6 000 m<sup>3</sup> 0,413 € HT
- m<sup>3</sup> communes et apports extérieures 0,500 € HT
- Part variable eaux parasites au-delà de 30 % pour communes extérieures 0,132 € HT

Dans ces conditions, le conseil municipal approuve le choix de la société SAUR comme délégataire du service public d'assainissement collectif et ce pour une durée de 12 ans.

### Service public de l'assainissement collectif

Règlement

Un nouveau contrat de concession de l'assainissement collectif a été approuvé avec la société SAUR. Considérant qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la commune, du délégataire, des abonnés et des propriétaires et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus, le conseil valide ledit règlement.

### Bretagne Chimie Fine (BCF)

Convention de dépotage

L'entreprise BCF de Pleucadeuc est confrontée à des problèmes d'assainissement. En attendant de trouver une solution pérenne, ses dirigeants ont contacté la commune de Sérent pour permettre un « dépotage » dans sa station d'épuration. Le volume à traiter serait de l'ordre de 1 à 2 citernes par jour. La faisabilité technique et financière de cette opération demeure à l'étude. La forte charge en azote pose notamment question. Il est proposé de faire une convention test de trois mois pour apprécier l'impact sur la station. Au regard de l'urgence pour BCF, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention sous réserve de sa faisabilité technique.

### Compétence transport scolaire de l'OBC

Dé-transfert de la commune de Tréal

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant le dé-transfert de la compétence transport scolaire pour la commune de Tréal pour un montant de 9 384,80 €.

### Recensement de la population

Rémunération des agents recenseurs

Le conseil municipal décide de procéder au recrutement de 6 agents recenseurs et de les rémunérer de la manière suivante :

- Forfait de 550 € brut
- 1 € brut par logement
- 0,5 € brut par personne
- 50 € par demi-journée de formation
- Forfait pour remboursement des frais de déplacement variable en fonction de la taille des districts (district 1,2,4,5 : 250 € ; district 7 : 200 €, district 3 : 300 €).

### Restaurant scolaire

Indemnités de surveillance

L'école St Joseph assume partiellement la surveillance des enfants pendant le temps de pause méridienne. Ce temps périscolaire relevant de la responsabilité communale, le conseil municipal décide de rembourser l'OGEC des frais engagés soit un montant de 1 204,54 € au titre de l'année 2020/2021 (826,52 € l'année précédente et 1 140,29 € en 2018/2019).

Membres en exercice : 23  
Membres présents : 17  
Votants : 22

### Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Bilan de la concertation

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune a été élaborée, à quelle étape de la procédure elle se situe, et présente le projet du PLU. Le conseil municipal au regard de ce bilan décide de n'émettre aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

### Plan Local d'Urbanisme

Arrêt

Monsieur le Maire a rappelé :

1- Les raisons qui ont conduit la commune à engager une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 26/11/2019 :

L'inscription dans les réflexions supra communales notamment le SCoT du Pays de Ploërmel (Schéma de Cohérence Territoriale) approuvé le 19 décembre 2018,

- Tenir compte des évolutions réglementaires :
- Valoriser l'identité rurale de la commune en :
  - Préservant et valorisant l'activité agricole,
  - Identifiant et valorisant les espaces naturels,
  - Maintenant le tissu social existant au sein des villages tout en veillant à maîtriser l'urbanisation dans les écarts,
  - Protégeant les caractéristiques locales : patrimoniales, architecturales, paysagères, naturelles.
- Poursuivre la réflexion globale sur la stratégie et le devenir du territoire en :
  - Confortant et développant le rôle du bourg en tant que pôle relais en favorisant une urbanisation renforcée et en maîtrisant les extensions.
  - Adaptant les équipements à l'accueil d'une nouvelle population.
  - Favorisant l'installation et le développement des commerces et services de proximité dans le bourg.
  - Valorisant les activités économiques existantes et favoriser leur développement.

2- Le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) lors de la séance du 20/04/2021.

3- Le bilan de la concertation qui a été tiré simultanément à l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire a présenté le projet du PLU au conseil municipal.

Le dossier d'arrêt du PLU comprend les pièces suivantes :

- Le Rapport de Présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le Règlement écrit et graphique
- Les Annexes (servitudes, annexes sanitaires, ...)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Considérant que le PLU est l'outil de référence pour délivrer ou refuser les autorisations de construire, pour protéger ou mettre en valeur les éléments remarquables du cadre de vie (espaces boisés, monuments...), pour cadrer le développement du territoire pour les années à venir en termes de construction, de population, d'implantation économique, d'aménagement d'environnement ;

Considérant que le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables - dont la date figure ci-dessus - s'est tenu au sein du conseil municipal ;

Considérant que le projet, qui doit être arrêté, a été mis à disposition des conseillers municipaux ;

Considérant qu'aucune observation de nature à remettre en cause le plan n'a été relevée ;

Considérant que ce projet est prêt à être soumis pour avis aux structures et organismes consultés ;

Le conseil municipal décide d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

### Municipalité de Sérent

Election d'une nouvelle adjointe

Monsieur le Maire a proposé de procéder au remplacement de Mme Anne Moisan, 5<sup>ème</sup> adjointe, par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire. Il a demandé aux conseillers municipaux de délibérer dans un premier temps sur le maintien du nombre d'adjoints et proposé que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant. Ces deux dispositions sont validées.

L'élection des adjoints intervient par scrutins successifs individuels et secrets.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature. Mme Laetitia Le Guen se déclare candidate. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Mme Le Guen est élue à l'unanimité.

### Nouvelle adjointe

Indemnités de fonction

Le conseil municipal décide d'accorder à la nouvelle adjointe les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire et les dossiers confiés à la nouvelle adjointe relève de la culture du tourisme et de l'animation.

### Budget principal

Décision modificative

Afin de disposer des crédits en investissement jusqu'au vote du prochain budget, il est proposé les aménagements budgétaires suivants :

Section investissement

Dépenses

Opération 129 : grosses réparations : + 50 000 €

Opération 198 : cimetière : + 10 000 €

Dépenses imprévues : - 60 000 €

### Sollicitation des aides de l'Etat

DETR et DSIL

Il est décidé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de l'ensemble piste d'athlétisme et espace multisports et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en vue de la réalisation de la Maison France Services dans les locaux de La Poste.

## Extrait des tarifs communaux

Année 2022



### CAMPING - Tarifs journaliers

- Campeur (demi-tarif pour -7 ans) ..... 3,20 €
- Emplacement randonneur ..... 2,90 €
- Animaux ..... 2,00 €
- Branchement télévision/jour ..... 2,10 €
- Branchement électrique :
- - du 1<sup>er</sup>/04 au 15/10 ..... 5,30 €
- - du 1/11 au 31/03 ..... 13,70 €
- Emplacement (1 véhicule motorisé) ..... 5,20 €
- Garage mort ..... 2,30 €
- Douches de Pâques au 30 sept. .... 2,15 €
- Glace
  - Sac de glace ..... 1,00 €
  - Pain de glace à congeler ..... 0,50 €
- Laverie camping
  - Lavage ..... 5,00 €
  - Séchage ..... 2,50 €



### LOCATION DE CHALETs

La semaine (de septembre à juin)

- Cannelle (26 m<sup>2</sup> : 4 places + 2) ..... 306,00 €
- Origan (PMR) (32 m<sup>2</sup> : 4 places + 2) . 327,00 €
- Vanille (32 m<sup>2</sup> : 6 places + 2) ..... 378,00 €

La semaine (juillet - août) (dès le 1<sup>er</sup> WE des congés scolaires)

- Cannelle ..... 430,00 €
- Origan ..... 466,00 €
- Vanille ..... 533,00 €

La 2<sup>ème</sup> semaine consécutive (juillet - août)

- Cannelle ..... 368,00 €
- Origan ..... 383,00 €
- Vanille ..... 450,00 €

La nuit (Toute l'année sauf juillet et août exception faite des demandes de dernière minute)

- Location du chalet ..... 56,00 €
- + par personne occupant le chalet ..... 5,10 €

Arrhes : Location à la semaine ..... 100,00 €  
Location à la nuit ..... 35,00 €

Caution ..... 225,00 €  
Forfait ménage ..... 60,00 €

### LOCATION DE VÉLOS

- |                                 | 1/2 journée   | Journée |
|---------------------------------|---------------|---------|
| • Enfant (-12 ans) ..... 5,00 € | ..... 7,00 €  |         |
| • Adulte ..... 7,00 €           | ..... 10,00 € |         |
| • Remorque ..... 5,00 €         | ..... 8,00 €  |         |



### COURTS DE TENNIS

- 1 h de court ..... Gratuit



### MÉDIATHÈQUE

- Adhésion famille ..... 18,00 €
- Adhésion personne seule ..... 10,00 €
- Connexion à Internet ..... Gratuit
- Impression de documents N & B (la feuille) 0,30 €
- Impression de documents couleur (la feuille) ..... 1,00 €

### REPRODUCTION

- Photocopie - impression la page ..... 0,30 €
- Photocopie - impression la page si sup. à 10 ..... 0,25 €
- Photocopie - impression la page A4 couleur ..... 1,00 €
- Photocopie - impression la page A3 couleur ..... 1,50 €
- Impression plans de cadastre (sans valeur juridique)
  - la page A4 ..... 0,40 €
  - la page A3 ..... 0,60 €

### ANIMAUX ERRANTS

- Capture + garde journée ..... 38,00 €
- Journée supplémentaire ..... 19,00 €

### LUTTE CONTRE LES RONGEURS

(hors période de campagne en septembre)

- Souricide (le sachet de 40 g) ..... 0,50 €
- Raticide (le sachet de 50 g) ..... 0,50 €

### TERRE

- Le m<sup>3</sup> ..... 3,40 €

### PESAGE

- Tarif unique ..... 5,00 €
- Tarif pour les industriels ..... 3,10 €



### CONCESSION CIMETIÈRE

- 15 ans (1 emplacement de 2,20 m ou 1 cavurne) ..... 143,00 €
- 15 ans (1<sup>ère</sup> concession pour enfant -7 ans) ..... 10,00 €

### CONCESSION COLUMBARIUM

- 15 ans (1<sup>er</sup> achat) ..... 578,00 €
- Renouvellement pour 15 ans ..... 140,00 €

### VENTE DE CAVEAUX

- Caveau 1 place - neuf ..... 694,00 €
- Caveau 2 places - neuf ..... 984,00 €
- Caveau 3 places - neuf ..... 1 118,00 €



### SALON FUNÉRAIRE

- Forfait 72 h (défunt sérentais) ..... 236,00 €
- Forfait 72 h (défunt extérieur) ..... 290,00 €
- Forfait 72 h (enfant - 7 ans) ..... gratuit
- Journée supplémentaire (défunt sérentais) ..... 58,00 €
- Journée supplémentaire (défunt extérieur) ..... 76,00 €
- Forfait séjour chambre froide par 24 h ..... 54,00 €
- Prestation financière (à défaut d'entretien de l'utilisateur) 54,00 €
- Vacation funéraire ..... 25,00 €

## Les tarifs 2022

### des salles communales



#### SALLE DES FÊTES

	Sérentais	Extérieurs
<b>Salle</b>		
• Mariages - Banquets - Repas (midi et soir)	192,00 €	243,00 €
• Bals - Fest-noz ou autres manif. payantes	208,00 €	266,00 €
• Forfait soir + midi (J+1)	208,00 €	266,00 €
• Fêtes famille - Arbres de Noël - Autres fêtes - Théâtre - Repas ou Buffet - Lunch - Bals de mariage - Expositions - etc... (12 h - 19 h ou 19 h - 2 h)	165,00 €	235,00 €
• Réunions ou Vins d'honneur (gratuit pour les associations locales)	93,00 €	129,00 €
<b>Cuisine</b> (avec la vaisselle) - mariages - fêtes de famille - banquets - etc	192,00 €	243,00 €
<b>Salle et Cuisine</b> : Forfait 2 jours consécutifs	560,00 €	709,00 €
<b>Vaisselle et autres :</b>		
• Vaisselle sans utilisation de la cuisine	53,00 €	53,00 €
• Verres pour vin d'honneur	27,00 €	27,00 €
• Utilisation du lave-vaisselle (sans location de la cuisine)	27,00 €	27,00 €
• Tasses + percolateur	27,00 €	27,00 €
◦ Caution exigée au moment de la remise des clés	500,00 €	500,00 €



#### MAISON DE LA COMMUNE

<b>Réunions ou Vins d'honneur</b> (gratuit pour les associations locales et fêtes de classe d'âge)	77,00 €	117,00 €
<b>Lunch - Buffet froid</b> (journée jusqu'à minuit)	165,00 €	235,00 €
◦ Caution exigée au moment de la remise des clés	150,00 €	150,00 €



#### SALLE DE SPECTACLES (en cours de rénovation)

Associations (location journée)	165,00 €	235,00 €
◦ Caution exigée au moment de la remise des clés	500,00 €	500,00 €



#### SALLE DES SPORTS

Associations (location journée)	165,00 €	235,00 €
◦ Caution exigée au moment de la remise des clés	350,00 €	350,00 €

Les associations communales bénéficient d'une gratuité annuelle pour l'organisation des manifestations payantes dans l'une des salles communales. Les écoles bénéficient de deux gratuités. Les cautions sont exigées y compris pour les associations

# La vie des Associations

## Rugby R.C.B.O.



### 2022 sera-t-il un bon cru ?

Tous les voyants semblent au vert. Malgré le contexte difficile 2022 s'annonce très bien pour le rugby à Sérent.

Toutes les catégories sont en progrès :

- L'école de rugby étoffe ses effectifs et de nombreux éducateurs nous ont rejoints. De plus, gage de qualité, notre école a été labellisée par la FFR.
- Nous avons enfin pu ré-engager une équipe en cadet qui a déjà joué ses 3 premiers matchs dont un à Sérent.
- Une équipe loisir à toucher mixte de rugby à 5 émerge avec une ambiance festive.
- Nos loisirs à 15 ont enfin pu jouer également et comptent déjà 2 victoires sur 3 matchs.
- Et enfin l'équipe fanion après être montée au plus haut niveau régional occupe la 1<sup>o</sup> place en cette fin de phase aller !!

N'hésitez pas à venir nous rencontrer et découvrir le rugby à Sérent. Face à tout ce développement nous manquons encore de bénévoles dans de nombreux domaines et comptons urgemment sur les Sérentais et Sérentaises pour nous aider dans notre progression !

Le repas du Rugby aura lieu le 19 mars à la salle des fêtes de Sérent et est ouvert à tout le monde, venez nous rencontrer !!

Et le meilleur pour la fin, le RCBO accueillera les finales régionales de Bretagne le 8 mai. Cet évènement unique pour un club recevra 7 finales, 14 équipes réparties sur le site de la Suais et sur le nouveau terrain multisport. Plus de 2000 personnes sont attendues et nous aurons besoin de 50 à 80 bénévoles.

**VEenez NOUS AIDER !!!**

Pour les contacter  
07 81 64 10 65



## Sérentaise Foulées VTT

### Challenge Mario Gatti marche athlétique



“Le Challenge Mario Gatti” est un challenge régional de marche athlétique créé en 2003 structuré autour de 4 manches avec une épreuve par département. Son objectif principal, dynamiser et récompenser les clubs qui s'engagent en Bretagne pour le développement de la marche athlétique.

Quatre jeunes de l'Atlhé Sérent ont participé à la première manche de ce challenge. Après sa remarquable qualification au challenge national EquipAthlé en marche Athlétique et au lancer de disque Romane Pichon en minime a amélioré sa marque avec un chrono de 18mn16s91c sur le 3000m marche. La benjamine Salomé Jacob pour sa première participation à une compétition de marche a bouclé son 1000m en 8mn36s. Les poussines Jade Fablet et Daphné Le Bot se sont initiées à la marche Athlétique sur le 1000m découverte. La deuxième manche a eu lieu le 19 décembre dans la magnifique halle d'athlétisme de Guilers dans le Finistère.

**Animations programmées en 2022** Selon conditions sanitaires :

- Vente à emporter de couscous le samedi 5 février 2022
- Rando VTT/Cyclo et pédestre le dimanche 6 mars 2022
- Trail de Sérent, le dimanche 10 juillet 2022

Le président et les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022

Pour les contacter

Contact Athlé : Rachid 06 01 71 81 07

Contact Association : Loïc 06 32 84 31 80

## Union des Artisans et Commerçants Sérentais

### Opération “Un duo pour une déco”

Suite à la réunion de relance de l'association des artisans et commerçants fin novembre, une idée, parmi d'autres, a germé et sera source d'inspiration pour les prochaines fêtes de fin d'année. L'idée pour ce Noël, était qu'un commerçant s'associe avec un artisan Sérentais en décorant sa vitrine avec des créations de l'artisan. Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, deux duos se sont lancés ! L'atelier d'Anne C et DKozia et le magasin Le Gal et Mme Nolwenn Merlet.



## Sérentaise Basket

### Repas à emporter le 19 février

La Sérentaise Basket organise avec le Club de basket du Roc Saint André un repas à emporter le samedi 19 février.



L'ENTENTE DE BASKET  
LE ROC SAINT ANDRÉ - SÉRENT  
VOUS PROPOSE



**VENTE DE  
REPAS A  
EMPORTER**



**SAMEDI  
19  
FÉVRIER**

PAR PERS.  
**11 €**

**A partir de  
17 h**

*Buvette  
et vente de boissons  
à emporter  
selon conditions sanitaires*

**Salle polyvalente  
du Roc Saint André**

Jambon à l'os / pommes de terre  
Fromage et Tartelette aux pommes

Réservations auprès des joueurs  
ou 06 26 56 41 39 / 06 35 13 50 15



## AS Pétanques

### Changement de bureau

Le club de pétanque de Sérent s'est réuni en décembre 2021 pour élire son nouveau bureau, autour de son nouveau président Jean-Yves NEVOUX. Après une année perturbée par la crise sanitaire et de nombreux bouleversements dans l'organisation des compétitions et des événements du club, toute l'équipe de la pétanque est mobilisée pour cette année 2022. Les inscriptions pour le club et le renouvellement des licences seront effectués courant janvier 2022. Les entraînements ont lieu le mercredi et le vendredi de chaque semaine.



De gauche à droite, Jean-Yves NEVOUX, président, Gilberte NEVOUX, trésorière, Denis GUILLOCHON, vice-président, Jennifer BANGRATZ, secrétaire adjointe, Pascal GAINARD, secrétaire général et Yann ETINEAU, vice-président adjoint.

## La MAM Piou Piou

### C'est quoi une MAM ?

Notre association loi 1901 « Mam Piou Piou » a permis la réalisation d'une maison d'assistantes maternelles qui a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2021, située à Sérent, 1 La Ville Germe.

Il s'agit d'un mode de garde se situant entre l'assistante maternelle à domicile et la crèche, pouvant accueillir 8 enfants de 0 à 6 ans simultanément du lundi au vendredi de 6 h 30 à 19 h et le samedi de 6 h 30 à 13 h en s'adaptant aux besoins des parents (accueil régulier ou occasionnel).

Nous sommes deux assistantes maternelles, Sandrine DAVID agréée depuis juin 2011 et Anne-Laure LE DEVIC agréée depuis septembre 2021.

Nous partageons cette maison de plain-pied entièrement dédiée aux enfants avec 5 chambres, une grande pièce de vie, une pièce de motricité, une salle de change équipée d'un wc taille enfant, une terrasse... (un futur extérieur devrait voir le jour cet été).



Pour les contacter  
02 22 16 86 71  
[mampioupou56@gmail.com](mailto:mampioupou56@gmail.com)

# La vie des écoles

## Ecole Albert Jacquard

### Le cross

2 classes de l'école ont participé au CROSS le 22 octobre au stade de Sérent.

Les grandes sections / CP avaient un nombre de tours de stade (décidé par l'enfant lui-même) à réaliser, les CE2 avaient un contrat temps ; les élèves se sont encouragés mutuellement.



Bravo à tous les coureurs !

La classe de CP CE1 a réalisé une sortie vélo fin octobre sur la voie verte. Les enfants sont partis de La Chapelle Caro pour arriver sur la commune de Pleucadeuc. Sur le retour, les enfants ont pique-niqué à Malestroit. Cette sortie de 21 km est l'aboutissement d'un cycle vélo réalisé pendant les cours d'EPS à l'école. Merci aux parents accompagnateurs, aux parents qui ont géré la logistique du transport des vélos, du pique-nique et à William l'éducateur sportif de la commune pour ses interventions.



## ÉCOLE PUBLIQUE Albert JACQUARD



### La Médiathèque de Sérent

Plusieurs classes de l'école se rendent régulièrement à la médiathèque, afin d'emprunter des livres pour la classe et consulter sur place les documents mis à leur disposition.

Agnès a pu se procurer des livres de Delphine Ratel, l'auteure qui a été attribuée à l'école publique Albert Jacquard pour le salon du livre de Sérent qui se tiendra au mois de mars 2022.



### Les cartes de Noël

Toutes les classes de l'école ont réalisé une carte de Noël pour les personnes âgées de l'EHPAD des 2 Roches de Sérent, pour leur souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année 2021.

### Noël

Le Père Noël est venu à l'école le vendredi 17 décembre apporter des cadeaux pour chaque classe et un livre pour chaque enfant (grâce à l'Amicale Laïque) et l'après-midi le goûter était offert par la municipalité.

Merci à tous.



Contact  
● Chemin du Paradis SÉRENT  
02 97 26 99 50

## Ecole Saint Joseph



### Action pour Haïti

L'association «Echanges Bretagne Haïti» basée à Locqueltas agit depuis de nombreuses années en faveur des écoles haïtiennes en montant des projets de soutien avec des établissements scolaires morbihannais.



Ainsi, le mardi 9 novembre, deux bénévoles de cette association sont venus présenter les actions en faveur des enfants d'Haïti. Grâce aux échanges avec ces deux personnes et à l'appui de photos et vidéos, les enfants ont pu mieux comprendre l'urgence d'agir pour Haïti. Afin de prolonger cette sensibilisation, les enfants ont été invités à collecter des jeux en bois, des puzzles... qui seront redistribués aux enfants haïtiens.



Collecte de jeux en bois  
À l'école



### Le Père-Noël s'arrête à l'école

Le vendredi 17 décembre, le Père Noël a fait une petite halte à l'école St Joseph, la hotte chargée de cadeaux qui ont fait la joie de tous les enfants.



### Date à retenir

**LOTO de l'APEL :**  
Vendredi 1<sup>er</sup> avril  
à la salle de fêtes de Sérent.



Contact  
● Chemin du Paradis SÉRENT  
02 97 75 95 65

## La vie Economique

### Opticien à domicile

David LE BOT



Après une riche expérience de plus de 20 ans en tant qu'opticien en magasin, j'ai décidé d'exercer mon métier différemment en devenant opticien à domicile et remettre au cœur de mon métier le service à la personne avec bienveillance et passion.

J'ai choisi de rejoindre « Les Opticiens Mobiles », 1<sup>er</sup> réseau national d'opticiens spécialisés pour intervenir à domicile, en établissements médico-sociaux (EHPAD) et en entreprises.

**En manque de temps, de mobilité ou d'autonomie ? Je me déplace sur rendez-vous, avec tout le matériel nécessaire à Sérent et 40 kilomètres autour.**

J'assure le service de A à Z : prise de rendez-vous, bilan visuel, coordination avec les prescripteurs et professionnels de santé, conseils dans le choix de votre future paire de lunettes (monture et verres), gestion de la relation avec les mutuelles, tiers payant, livraison, réglages de votre équipement en conditions réelles et service après-vente, si besoin.

Je suis formé et spécialisé dans la prise en charge des personnes âgées fragiles et dépendantes.

Le service « Les Opticiens Mobiles » est certifié NF « Services aux personnes à domicile » par l'AFNOR.

Pour plus de renseignements et pour prendre rendez-vous, merci de me contacter.

#### Contact :

06 45 87 50 28

dlebot@lesopticiensmobiles.com



### Eureden

#### Le magasin est toujours ouvert

Malgré l'annonce de sa fermeture à l'automne, le magasin Eureden reste ouvert pour le moment. Situé sur la Zone de la Madeleine, en face la carrosserie Provost, **le magasin est ouvert à tous les agriculteurs, les artisans, les commerçants mais également à tous les particuliers.**

En effet celui-ci n'est pas réservé simplement aux professionnels, mais offre aux particuliers une gamme variée pour **tous les travaux de bricolage, jardinage, animaux de compagnie, vêtements et chaussures, gaz, granulés de bois...**

N'hésitez pas à venir voir son offre pour maintenir ouvert ce magasin de proximité à Sérent.

#### Horaires d'ouverture :

**Lundi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30**

**Du mardi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 15 et 14 h à 18 h**

#### Contact :

6 ZA de La Madeleine  
02 97 75 96 78



## Boucherie Charcuterie Magnen

Léa CHEMIN à l'honneur

La boucherie Magnen est heureuse et fière de vous annoncer que Léa, apprentie en deuxième année « Charcuterie Traiteur », s'est qualifiée au concours du Meilleur Apprenti de France en finissant à la 1<sup>ère</sup> place de l'étape départementale. Elle a participé à l'épreuve régionale de Bretagne le 12 janvier 2022 où elle termine 4<sup>ème</sup>.

Un grand bravo à Léa !

### Contact :

10 place Emmanuel Jeanroy  
02 56 61 01 03



## Praticienne bien-être

Pauline CHEVALIER

Aujourd'hui, après 10 ans de métier d'aide-soignante, j'ai décidé de m'installer en tant que praticienne bien être sur ma commune natale. Je vous accueille depuis le 1<sup>er</sup> novembre, en cabinet, rue Madeleine Brès, dans les locaux de l'ALESE.

Ce lieu a été pensé comme un espace de soin, de partage, de transmission, d'écoute et de douceur afin de soulager et d'apaiser vos maux.

Vous retrouverez sur ma page Facebook les méthodes que j'utilise comme la psycho-énergie, les soins énergétiques, le magnétisme, le coaching, la communication non-violente...

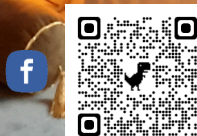
Chaque soin, chaque outil que je vous propose est au service de votre bien-être. Je propose des séances individuelles. Elles sont ouvertes aux enfants comme aux adultes.

Mon accompagnement ne remplace pas vos rendez-vous en médecine traditionnelle, il est néanmoins complémentaire.



### Contact :

Rue Madeleine Brès  
06 76 04 19 85  
pauline.eveilensoi@gmail.com



## Motoculture de l'Oust

Nouveaux services et portes ouvertes

Toujours à la recherche de nous développer, de satisfaire nos clients et après travaux et agrandissement du magasin, nous vous invitons à venir découvrir nos nouveaux rayons :

**Motoculture, bricolage, animalerie, vêtements et chaussures, jardinage, arrosage, hygiène, produits locaux, multi-services...**

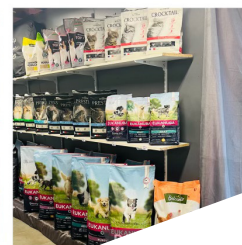
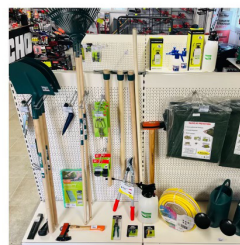
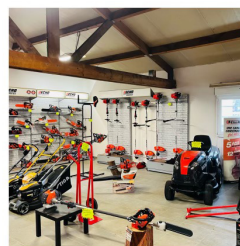
De plus, nous vous proposons toute une gamme de **matériels de location** à retrouver très prochainement sur notre site internet : [www.motoculture-de-loust.com](http://www.motoculture-de-loust.com).

De nouveaux arrivages chaque semaine !

**Afin de vous présenter nos nouveautés, nous vous invitons à nos portes ouvertes les vendredi 4 et samedi 5 mars.**

### Horaires :

**Du mardi au vendredi :**  
**de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h**  
**Samedi : 9 h à 12 h**



### Contact :

6 rue de la Fontaine St Pierre  
02 97 93 88 65  
[www.motoculture-de-loust.com](http://www.motoculture-de-loust.com)





De l'ouest à brocéliande  
COMMUNAUTÉ

## Les infos intercommunales

### Cadastre Solaire

#### Un nouvel outil

Dans le cadre du PCAET qui vise notamment à développer les énergies renouvelables, dont l'énergie solaire, OBC s'est dotée d'un outil appelé « cadastre solaire ».

Le cadastre solaire a été développé afin d'accompagner les particuliers ou les professionnels du territoire en réflexion sur la réalisation de projets de production solaire. En effet, il représente une cartographie du gisement solaire, c'est-à-dire la quantité d'énergie solaire reçue par mètre carré de toiture et par an (KWH/m<sup>2</sup>/an) des toitures du territoire. Il prend en compte l'inclinaison de la toiture, son potentiel d'ensoleillement et même les ombres portées par les bâtiments voisins et la végétation alentour.

Cet outil cartographique est muni d'un moteur de recherche dans lequel il suffit d'entrer l'adresse ou bien de cliquer directement sur la toiture. La toiture repérée, un onglet apparaît avec quatre classes de gisement solaire (Faible, Moyen, Bon, Elevé) et avec une indication de surface. C'est un outil de sensibilisation, il donne une première réponse sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur votre toiture.



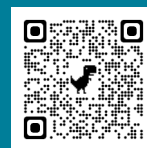
### Comment fonctionne l'outil ?

- Rendez-vous sur <https://www.siterre.fr/broceliande/#/>
- Indiquez votre adresse postale
- Cliquez sur votre toiture pour connaître le potentiel de production d'énergie solaire

#### Pour en savoir +

Particuliers :  
contactez la Maison de l'Habitat  
au 02 30 07 10 34

Agriculteurs, artisans et entreprises :  
contactez votre chambre consulaire



## Les infos départementales



# LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

VOUS ACCOMPAGNE  
AU QUOTIDIEN

LE HANDICAP  
LA PERTE D'AUTONOMIE  
L'ENFANCE ET LA FAMILLE  
L'INSERTION ET L'EMPLOI  
L'ÉDUCATION  
LES BOURSES JEUNES  
LA CULTURE  
LE SPORT  
L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS  
L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES  
L'ENVIRONNEMENT  
LES ROUTES

**PERMANENCES SUR  
RENDEZ-VOUS**

**morbihan.fr**  
departementdumorbihan

**VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX  
CANTON DE MORÉAC**



**Rozenn  
GUÉGAN**  
ADJOINTE AU MAIRE DE SÉRENT



**Stéphane  
HAMON**  
MAIRE DE PLUMELEC

POUR  
CONTACTER  
VOS ÉLUS

Rozenn GUÉGAN : [rozenn.guegan@morbihan.fr](mailto:rozenn.guegan@morbihan.fr)  
Stéphane HAMON : [stephane.hamon@morbihan.fr](mailto:stephane.hamon@morbihan.fr)  
Collaboratrice : [isabelle.chiocci@morbihan.fr](mailto:isabelle.chiocci@morbihan.fr)  
**02 97 54 83 92**

Création : Unité création et impression / Conseil départemental du Morbihan. Photos : Studio 4K / 2022

# Les infos pratiques

## La mairie

15, rue du Général de Kerhué

☎ 02 97 75 93 57

Mail : [mairie@serent.fr](mailto:mairie@serent.fr)

Site internet : [www.serent.fr](http://www.serent.fr)

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 12h  
(fermée en juillet et août)

## La médiathèque

☎ 02 97 75 97 14

Mail : [mediatheque@serent.fr](mailto:mediatheque@serent.fr)

Horaires :

Mardi 15h - 18h30

Mercredi 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h

Vendredi 15h - 18h30

Samedi 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h

## La déchetterie

### du Gros Chêne

☎ 02 97 75 23 81

Horaires :

Lundi 13h30 - 18h

Mercredi 9h - 12h / 13h30 - 18h

Vendredi 9h - 12h / 13h30 - 18h

Samedi 9h - 12h / 13h30 - 18h

## La Vestiboutique

### de la Croix Rouge

☎ 02 97 74 31 66

Horaires :

Mardi 14h - 16h30

Mercredi 9h30 - 11h30



## Services publics et privés

Ecole Publique Albert Jacquard	☎ 02 97 26 99 50
Ecole Privée Saint Joseph	☎ 02 97 75 95 65
Centre multiaccueil	☎ 02 97 93 85 46
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	☎ 02 97 70 60 22
Camping Municipal du Pont Salmon	☎ 02 97 73 88 96
Tourbière de Sérent	☎ 02 97 75 98 66
Restaurant Scolaire	☎ 02 97 93 87 76
EHPAD Les Deux Roches	☎ 02 97 75 92 69
C.C.A.S	☎ 02 97 75 98 44
Garderie et A.L.S.H.	☎ 02 97 70 60 22
Presbytère	☎ 02 97 75 94 17
De l'Oust à Brocéliande Communauté	☎ 02 97 75 01 02
SPANC Assainissement non collectif	☎ 02 99 08 06 04
Trésor Public	☎ 02 97 75 12 23
Centre des impôts	☎ 02 97 74 01 44
Ploërmel communauté - urbanisme	☎ 02 97 73 20 97
Pompiers	☎ 18
Gendarmerie - Malestroit	☎ 02 97 75 20 18
SAUR	☎ 02 56 56 20 00
EDF - GDF	☎ 0 810 333 356
ORANGE	☎ 3900



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Insee

en partenariat  
avec votre commune

# Recensement de la population 2022



## C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

## C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser **à compter du 20 janvier 2022**.

## C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou auprès de votre mairie.